

Enseigner avec le numérique en respectant le **RGPD**.



10 principes clés pour protéger les données de vos élèves

Bien choisir ses outils

PRIVILÉGIER l'usage de logiciels libres ou développés par le ministère.



UTILISER de préférence des logiciels ou applications hébergés dans l'Union européenne.



INFORMER le chef d'établissement ou le directeur d'école de l'utilisation en classe d'une ressource collectant des données personnelles



LIRE attentivement les informations disponibles sur les sites pour savoir si des données personnelles sont collectées, à quelles fins, et être vigilant à ce qu'aucune réutilisation commerciale ne soit envisagée.



VÉRIFIER que les parents et les élèves sont informés du traitement de leurs données personnelles et de la possibilité d'exercer leurs droits (d'accès, de rectification, etc.)

Protéger les données des élèves dans toute activité pédagogique

CRÉER des pseudos lors des activités pédagogiques en ligne si l'utilisation de l'identité de l'élève n'est pas nécessaire



S'ASSURER de la sécurité des données collectées notamment grâce à des mots de passe et à un antivirus



LIMITER toute collecte de données personnelles aux informations indispensables au bon déroulement de l'activité puis veiller à ce qu'elles soient supprimées ou archivées selon la réglementation



RESPECTER le droit à l'image des élèves



SENSIBILISER les élèves aux enjeux de la protection des données personnelles

Où s'informer ?

Pour prendre conseil auprès d'un délégué académique à la protection des données :

<https://education.gouv.fr/RGPD>

Dans notre académie :

l.dpo-dan-grenoble@ac-grenoble.fr